



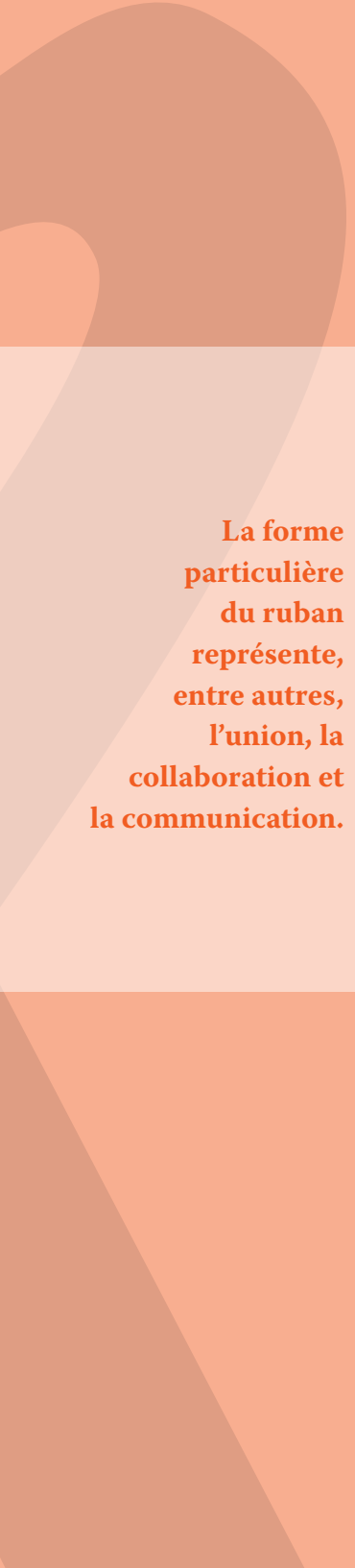
Politique communautaire

2008



Ville d'Amos

*un choix de vie,
une vie de choix*



**La forme
particulière
du ruban
représente,
entre autres,
l'union, la
collaboration et
la communication.**

Table des matières

1. Présentation du comité de travail sur la politique communautaire.....	5
2. Mot du maire	7
3. Mise en contexte	9
3.1 Historique du communautaire.....	9
3.2 Création de la Corporation de développement communautaire	9
3.3 Appui de la Ville d'Amos.....	10
3.4 Collaboration entre la Ville d'Amos et le communautaire	10
3.5 Portrait global du communautaire.....	12
Tableau 1 - Services offerts	12
Tableau 2 - Proportion de la population desservie par les organismes	13
3.6 Profil de la main-d'œuvre et de l'action bénévole	14
3.7 Source de financement des organismes	14
Tableau 3 – Provenance des fonds des organismes communautaires réguliers.....	15
3.8 Développement d'une politique	17
4. Cadre de référence	19
4.1 Définition du communautaire	19
4.2 Principes directeurs.....	19
4.3 Mission de la politique.....	20
4.4 Grandes orientations de la politique.....	20
5. Axes d'intervention	23
6. Conclusion.....	27

1. *Présentation du Comité de travail sur la politique communautaire*

Membres du Comité de travail qui ont collaboré à l'élaboration de la présente version de la politique communautaire.

Yvon Desrosiers	directeur général de l'Accueil Harvey-Bibeau et de la Giboulée
Ghislain Doyon	coordonnateur de programmes de la Ville d'Amos
Lucie Offroy	coordonnatrice de la Corporation de développement communautaire d'Amos
Léandre Paré	conseiller municipal de la Ville d'Amos
Yvon Rioux	directeur du service des loisirs et du tourisme de la Ville d'Amos
Josée Couillard	consultante

Membres du Comité d'orientation du communautaire qui ont travaillé à une première ébauche de la politique communautaire à compter de 2003.

Denis Barrière	organisateur communautaire / agent d'information CLSC - CHSLD Les Eskers
Geneviève Blais	représentante de la jeunesse
Marc Bouchard	adjoint administratif du Regroupement des associations au service des personnes handicapées d'Amos
Bernard Cabana	membre des Chevaliers de colomb, conseil 11225
Yolande Desharnais	présidente de la Corporation de développement communautaire d'Amos
Yvon Desrosiers	directeur général de la Giboulée
Christiane Ménard	directrice de l'Arche d'Amos
Gaétane Mercier	directrice générale de Défi autonomie de la MRC d'Abitibi
Lucie Offroy	coordonnatrice de la Corporation de développement communautaire d'Amos
Léandre Paré	conseiller municipal de la Ville d'Amos



Ulrick Chérubin
Maire
Ville d'Amos

L'adoption de la politique communautaire de la Ville d'Amos a eu lieu le 16 juillet 2007 à la séance régulière du conseil municipal et porte le numéro 2007-309.

2. Mot du maire

Un choix de vie, une vie de choix... cette nouvelle signature promotionnelle adoptée par la Ville d'Amos prend ici tout son sens quand il s'agit de qualifier la vision de la vie communautaire amossoise. Amos est encore très jeune puisqu'elle a un vécu bientôt centenaire, mais les actions posées au fil des ans avaient toujours comme objectif de répondre aux besoins véritables de sa population.

Depuis bon nombre d'années, la Ville d'Amos travaille de façon assidue afin de fournir à sa communauté un cadre de vie de qualité. C'est pour cette raison que le conseil municipal a mandaté un comité de travail et un comité d'orientation pour réaliser une politique communautaire visant à guider ses actions et à orienter ses projets futurs. Pour ce faire, ils ont travaillé avec des acteurs reconnus dans le milieu.

Les membres de votre conseil municipal veulent tout d'abord favoriser la reconnaissance des organismes communautaires sur son territoire et les soutenir en adoptant des orientations et des lignes directrices claires facilitant le travail de ceux-ci tout en assurant un développement durable.

Je tiens à remercier tous les membres des comités de la politique communautaire pour l'excellence de leur contribution à cet important projet d'avenir pour la communauté amossoise.

C'est donc avec enthousiasme et fierté que je vous invite à prendre connaissance de la nouvelle politique communautaire de la Ville d'Amos.



3



3. Mise en contexte

3.1 Historique du communautaire

Depuis les débuts de la colonisation d'Amos, les habitants ont développé des structures dans le but de soutenir les gens du milieu. Ces dernières se sont adaptées aux différents enjeux avec lesquels la population amossoise a dû composer à travers les années. Cette évolution continue a permis au secteur communautaire de se structurer afin de répondre aux besoins véritables de la population.

3.2 Création de la Corporation de développement communautaire

Au fil des ans, le secteur communautaire a donc pris une place de plus en plus importante dans le développement de la communauté amossoise et il s'est adapté aux besoins croissants de celle-ci. À cet effet, l'une des étapes qu'il importe de souligner est la démarche qui a mené à la création de la Corporation de développement communautaire, qui a reçu sa reconnaissance légale le 2 mars 1992 et qui a tenu sa première assemblée générale le 16 juin de la même année.

Amorcée en février 1990, cette démarche avait pour objectifs de regrouper les différents organismes communautaires de la MRC d'Abitibi pour une meilleure connaissance réciproque, ainsi que l'identification de leurs besoins. La Corporation de développement communautaire d'Amos a reçu son accréditation de la Table nationale des corporations de développement communautaire le 2 décembre 1997 et à ce jour, il s'agit du seul organisme du genre en Abitibi-Témiscamingue.

3.3 Appui de la Ville d'Amos

Soucieuse d'appuyer le milieu communautaire dans ses actions, la Ville d'Amos a posé plusieurs gestes concrets depuis de nombreuses années. L'une des actions les plus marquantes a eu lieu en 1995, lorsque la Ville d'Amos a mis à la disposition de la Corporation de développement communautaire d'Amos, le bâtiment connu comme étant le Centre communautaire Goyette-Ruel. Celui-ci abritait la bibliothèque depuis 1968.

Depuis ce jour, cet immeuble permet à la Corporation d'y exercer ses activités, incluant la location de salles et de locaux à des organismes œuvrant strictement dans les domaines sociocommunautaire, culturel ou sportif. Pour plusieurs organismes, cette entente, qui a été consentie pour une période de 20 ans et qui sera donc valable jusqu'au 31 décembre 2015, est venue répondre à un besoin d'espace de travail.

3.4 Collaboration entre la Ville d'Amos et le communautaire

Aujourd'hui, la composition du milieu communautaire amossois reflète les réalités socio-économiques de la ville. Par ailleurs, la Ville d'Amos a soutenu, en 2006, l'organisation du premier Gala Reconnaissance pour le secteur communautaire.

Cette organisation représente également un pas de plus vers une collaboration entre la Ville et le communautaire. Afin d'appuyer les organismes et de

faciliter l'accomplissement de leur mission, la Ville offre également des locaux ainsi que des salles de rencontres à prix modiques.

Consciente de l'expertise ainsi que de l'excellente connaissance des besoins fondamentaux du milieu, la Ville a décidé d'adopter une méthode de travail. Cette dernière vise à octroyer, à chaque année, une subvention à la Corporation de développement communautaire d'Amos qui a ensuite pour mandat de répartir le tout aux organismes communautaires selon les besoins du milieu.

D'autre part, en plus de cette entente avec la Corporation, la Ville conclut d'autres ententes avec des organismes du milieu afin de combler certains besoins financiers spécifiques. Les besoins des organismes sont comblés également grâce au prêt de salles ou d'équipements municipaux, le don de terrains ou le congé de taxe ainsi que par la collaboration des employés municipaux à l'organisation d'événements touchant les organismes.

Pour le secteur d'Amos, comme partout ailleurs, les organismes reposent en grande partie sur l'action bénévole de personnes et d'employés d'organismes communautaires qui s'engagent dans leur milieu pour le bien-être de la collectivité. En 2005, une recherche a été effectuée afin de dresser un profil des organismes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux sur le territoire de la Ville d'Amos. Les statistiques qui suivent proviennent toutes de la recherche intitulée *La main-d'œuvre et l'action bénévole dans le milieu*.

3,5 Portrait global du communautaire

Lors de la réalisation de l'étude en 2004, la vie communautaire d'Amos se voit riche de la présence de près d'une cinquantaine d'organismes sur son territoire qui œuvrent dans des secteurs variés. Le tableau 1 démontre l'étendue des services principaux qui sont offerts sur le territoire d'Amos. Il importe de noter que certains organismes offrent plus d'un service à la fois.

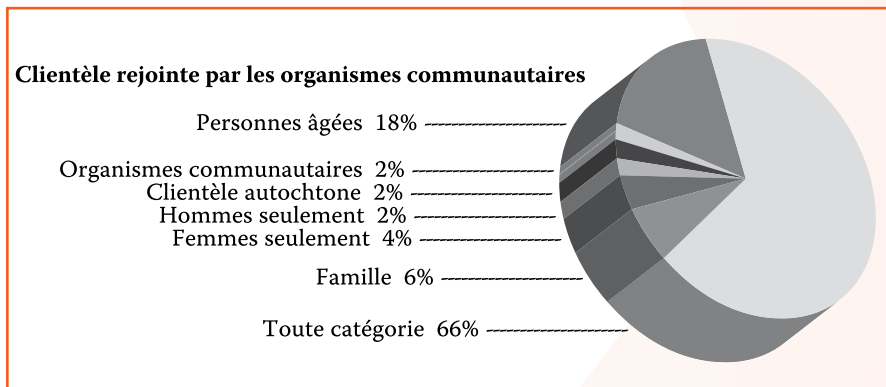
Tableau 1 – Services offerts

Services principaux	Nombre d'organismes	%
Accompagnement	30	73 %
Hébergement	7	17 %
Dépannage	7	17 %
Maintien à domicile	6	15 %
Défense des droits	4	9 %
Aide aux démunis	4	9 %
Santé physique	4	9 %
Réinsertion	3	7 %
Santé mentale	3	7 %
Aide aux toxicomanes	2	5 %
Information communautaire	2	5 %
Logements sociaux	2	5 %
Mobilité restreinte	2	5 %
Déficience intellectuelle	2	5 %

Source : Comité d'orientation du communautaire, *L'impact des organismes et des services communautaires sur la population de la ville d'Amos*, 4 mars 2005, Amos, 16 pages.

Plus de 220 personnes assurent en permanence le bon fonctionnement de ces organisations pour un total de 354 000 heures de travail pour une valeur totale de plus de 5 000 000 \$. Ces chiffres démontrent à quel point le communautaire occupe une place importante dans le milieu. Les organismes de ce secteur viennent agir en complémentarité avec les services publics déjà offerts. Ils contribuent au développement de la société et rejoignent une clientèle diversifiée.

Tableau 2 – Proportion de la population desservie par les organismes



Source : Comité d'orientation du communautaire, *L'impact des organismes et des services communautaires sur la population de la ville d'Amos*, 4 mars 2005, Amos, 16 pages.

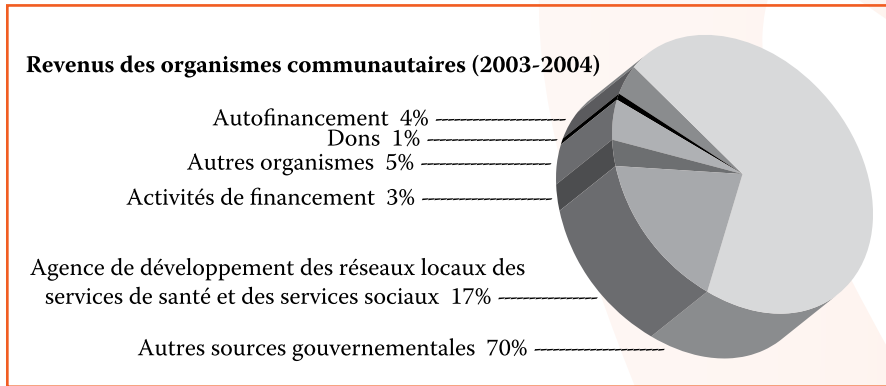
3.6 Profil de la main-d'œuvre et de l'action bénévole

Cette étude a permis d'apprendre que les 49 organismes interrogés durant l'enquête ont déclaré pouvoir compter sur l'aide de 1 226 personnes qui offrent 81 582 heures de leur temps. Si ces heures étaient calculées au salaire minimum, cela représenterait un montant de plus de 620 000 \$. Toujours selon cette étude, si les organismes avaient à soutenir financièrement leurs bénévoles, leurs masses salariales devraient être augmentées de 13,2 %. Autre fait intéressant, au moment de cette étude, plus de 88 % des employés des organismes communautaires étaient des femmes et 12 % des hommes.

3.7 Sources de financement des organismes

La majeure partie des organismes communautaires vivent avec peu de moyens. La principale source de financement de ceux-ci provient de sources gouvernementales à 76 %. Plusieurs obtiennent un financement de base pour leur permettre de réaliser une partie de leur mandat, mais celui-ci s'avère généralement nettement insuffisant. Pour les dirigeants d'organismes, cela implique donc une recherche constante de financement et contribue à une instabilité dans le développement de ces organisations. À cet effet, les organismes doivent donc se tourner vers des activités de financement qui représentent autant une source de revenus intéressante qu'une charge de travail contraignante. À titre d'exemple, ce mode de financement a obligé les responsables d'organismes à investir plus de 17 000 heures en organisation et en promotion d'événements.

Tableau 3 – Provenance des fonds des organismes communautaires réguliers



Source : Comité d'orientation du communautaire, *L'impact des organismes et des services communautaires sur la population de la ville d'Amos*, 4 mars 2005, Amos, 16 pages.

Il importe également de souligner l'importance des dons de la population qui représentent 1 % de la provenance des fonds des organismes communautaires. En termes d'argent, cela représente quelque 48 000 \$ offerts par les gens d'affaires de la ville d'Amos. Cette donnée démontre l'importance de la reconnaissance et de la valorisation du travail du communautaire.

Par ailleurs, les organismes qui œuvrent dans le secteur communautaire, bien qu'ils aient des missions différentes, ont des besoins similaires. Nous venons d'énoncer les besoins financiers, mais au-delà de ceux-ci, plusieurs autres ont pu être décelés. Une consultation effectuée auprès d'organismes du milieu en 2006 a permis de constater leurs besoins les plus pressants. Et à ce titre, notons que ces besoins rejoignent ceux exprimés lors de la consultation de 2004.

Afin de rendre ce portrait plus clair et limpide, nous avons regroupé ces besoins sous trois catégories : reconnaissance, soutien et communication.

Tout d'abord, les représentants des organismes expriment le besoin pressant de voir la qualité et la spécialisation de leurs services reconnus de leurs pairs au sein de la communauté. Ils ont soulevé, notamment, le besoin d'accroître leur visibilité par le biais de différents outils de communication.

D'autre part, les organismes travaillent souvent avec peu de moyens. C'est pourquoi la pertinence pour les partenaires d'offrir une aide aux organismes par le biais du soutien, qu'il soit technique, financier ou humain, a été soulevée à plusieurs occasions.

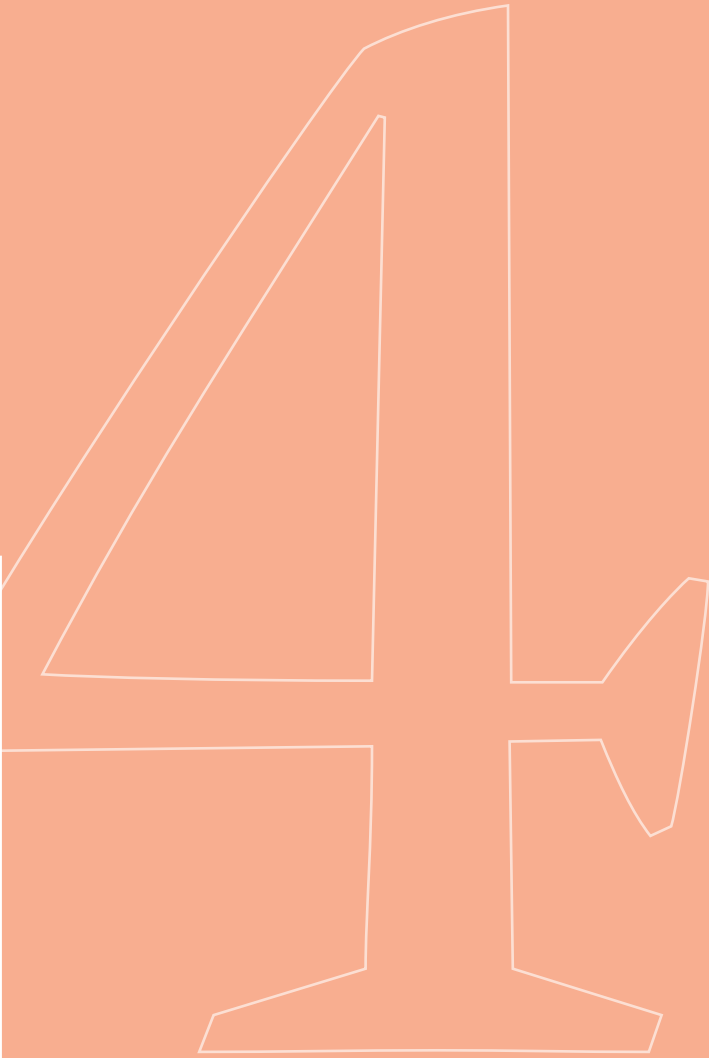
Enfin, l'importance de maximiser la communication entre les organismes, la Ville et les autres partenaires du milieu est ressortie comme une priorité. Cette dernière permet de transmettre des informations précises à un public cible et son développement permet de créer des liens entre les organismes et les gens. C'est pourquoi les organismes ont émis le besoin évident de développer des partenariats qui leur permettront de mieux communiquer.

3.8 Développement d'une politique

Conscients de l'importance et de la pertinence du travail des acteurs du milieu communautaire, les dirigeants de la Ville d'Amos ont amorcé, en 2003, une collaboration avec les représentants du milieu communautaire dans le but de développer une politique permettant de reconnaître officiellement l'apport des organismes au développement local. Celle-ci allait permettre à la Ville de se doter d'orientations précises en matière communautaire afin d'assurer le maintien de liens stratégiques avec les partenaires du milieu.

Vous trouverez, à l'intérieur du présent document, une présentation de la politique communautaire amorcée en 2006. Celle-ci tient compte de la démarche réalisée en 2003 par le Comité d'orientation du communautaire et qui avait mené à un premier document d'orientation.

Nous vous présentons notamment la définition du communautaire au sens où la Ville d'Amos l'entend, les principes directeurs que celle-ci reconnaît, la mission de la politique, de même que ses objectifs. Un portrait du communautaire, élaboré à partir de données disponibles, est également inclus dans ce document, de même que les axes d'intervention retenus.



4. Cadre de référence

4.1 Définition du communautaire

Ensemble des actions issues de la communauté ayant pour objectifs l'amélioration de la qualité de vie dans la collectivité ainsi que son épanouissement en sécurisant le climat social, en favorisant la promotion de la santé et des bonnes habitudes de vie et en visant l'élimination de la pauvreté, de la discrimination et de l'exclusion.

4.2 Principes directeurs

Voici l'ensemble des principes guidant les efforts de la Ville pour aider le communautaire à consolider son action et son rayonnement.

- La Ville d'Amos reconnaît que le communautaire représente un outil important pour contribuer au développement de la qualité de vie et au bien-être de chaque individu;
- La Ville d'Amos considère que de développer des liens solides avec les organismes communautaires permet de maximiser l'ensemble des efforts investis;
- La Ville d'Amos estime qu'il est essentiel de présenter à la population une offre de services communautaires diversifiée et adaptée aux besoins;
- La Ville d'Amos reconnaît l'importance du communautaire dans le développement de projets novateurs et structurants pour la communauté;
- La Ville d'Amos reconnaît que le communautaire incite la participation citoyenne et stimule le développement du sentiment d'appartenance.

4.3 Mission de la politique

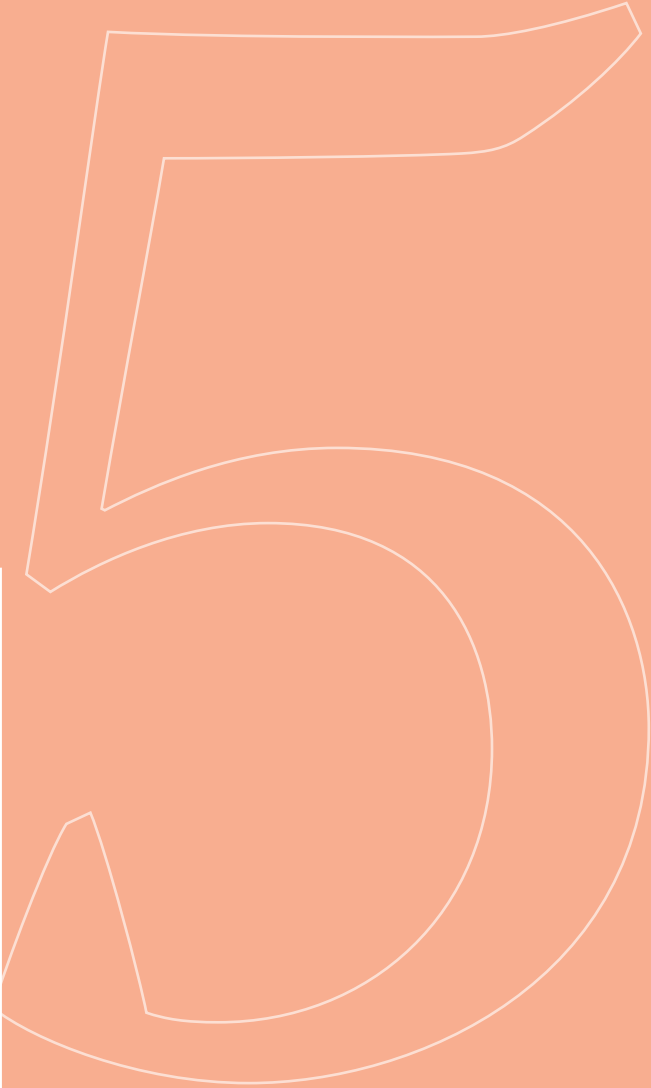
La politique communautaire a pour mission de permettre à la Ville d'Amos de se doter de lignes directrices qui guideront ses interventions avec le communautaire en vue d'en assurer le développement durable.

4.4 Grandes orientations de la politique

- Identifier les enjeux qui retiendront l'attention de la Ville d'Amos et des partenaires du milieu communautaire;
- Encourager la concertation et le partenariat entre la Ville et les acteurs communautaires du milieu afin de maximiser l'utilisation de l'ensemble des ressources et d'éviter le dédoublement;
- Appuyer la mise en place d'actions spécifiques pour le développement durable du communautaire, c'est-à-dire le développement d'actions qui répondent aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs;
- Créer une synergie qui contribue à susciter la participation citoyenne permettant de développer le sentiment d'appartenance des gens;
- Valoriser et promouvoir le travail des organismes communautaires.



21



5. Axes d'intervention

La démarche qui a été réalisée afin de mieux connaître les besoins des organismes communautaires a permis de cibler différents axes d'intervention.

Voici donc les trois axes retenus ainsi que les objectifs qui s'y rattachent :

Reconnaissance

En comportement organisationnel, la reconnaissance constitue un des principaux facteurs de motivation des individus. Ce principe s'applique également pour les organismes communautaires et les gens qui y travaillent. La reconnaissance peut se faire à deux niveaux. Les organismes peuvent être reconnus comme des références amossoises dans leur champ d'intervention respectif. Les gens qui œuvrent au sein de ces organismes, tant à titre de bénévole que de salarié, ont également besoin que l'on reconnaisse la qualité de leur travail. Ces éléments nous ont donc permis d'identifier les objectifs suivants.

Nos objectifs :

- Valoriser le rôle et l'impact du travail des organismes pour le bien-être de notre communauté;
- Collaborer au rayonnement de l'expertise des organismes;
- Contribuer à la reconnaissance du travail des individus qui œuvrent au sein de ces organismes.

Soutien

Pour assurer la qualité de vie de ses citoyens, la Ville d'Amos a besoin que les organismes communautaires soient en mesure de bien réaliser leur mission. À cet effet, ceux-ci travaillent souvent avec des moyens limités. Un soutien régulier à ces organismes pourrait alors les aider à remplir leur mission. L'appui peut prendre différentes formes : technique, financière et humaine. Il peut être réalisé grâce à différents partenariats avec des acteurs du milieu. C'est pourquoi nous avons identifié les objectifs suivants :

Nos objectifs :

- Faciliter le travail des organismes communautaires en répondant, selon les possibilités, à leurs besoins techniques ;
- Appuyer le travail des organismes communautaires en soutenant, dans la mesure du possible, leurs besoins financiers ;
- Soutenir le travail des organismes communautaires grâce à l'engagement de son personnel et à celui de ses partenaires.

Communication

La communication est un processus qui permet de transmettre des informations précises à un public cible. Elle permet également de créer des liens entre des organismes et des gens. La Ville d'Amos est bien consciente de l'importance d'établir une synergie entre ces acteurs et elle souhaite agir à titre de facilitateur dans l'établissement d'une meilleure connaissance mutuelle.

Nos objectifs :

- Maximiser les possibilités d'échanges entre la Ville et les organismes communautaires afin de faciliter le travail de chacun;
- Participer au développement d'une synergie dans le milieu afin de susciter la concertation des différents acteurs;
- Contribuer au rayonnement de l'œuvre et de la mission des organismes communautaires au sein de la collectivité.



6. Conclusion

Les énoncés de cette politique constituent des objectifs que les dirigeants de la Ville d'Amos désirent atteindre afin de faciliter le travail des organismes communautaires du milieu et d'améliorer la qualité de vie des citoyens d'Amos. Leurs efforts seront donc orientés afin d'amener chacune de leurs actions futures le plus près possible des objectifs cités dans cette politique et ce, toujours dans le respect des possibilités financières, humaines et techniques de l'administration municipale.

Afin d'atteindre ces objectifs et d'agir de façon stratégique et congruente, il importe qu'un comité soit désigné rapidement, afin de collaborer à l'élaboration d'un plan d'action ainsi qu'au suivi relatif à l'implantation et à la réalisation de ce dernier. À cet égard, l'organisme qui s'avère le mieux positionné pour procéder à cette démarche est la Corporation de développement communautaire d'Amos, puisque plusieurs de ses représentants participent à l'élaboration de cette politique depuis le début.

En somme, l'impact que cette politique aura sur la communauté amossoise sera le fruit de la collaboration et de l'engagement de l'ensemble des acteurs du milieu. Ces effets bénéfiques seront constatés autant à court qu'à moyen et plus long terme. C'est pourquoi, nous concluons en citant John F. Kennedy qui avait dit ceci au début de sa présidence : [traduction] « tout ceci ne pourra être entièrement réalisé d'ici les cents premiers jours, ni au cours de la première année, ni même au cours de l'ensemble d'une vie, mais laissez-nous au moins commencer. »



*Le communautaire
au cœur des gens*



